

Cette lettre d'information vous présente :

- [Une actualité prudentielle](#)
- [Une actualité comptable](#)
- [Une actualité ESG](#)
- [Nos autres actualités](#)
- [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire](#)
- [Nos émissions de radio](#)

Actualité prudentielle

Lignes directrices relatives aux titrisations STS

L'EBA a publié le 27 mai 2024 la version finale de ses lignes directrices sur les titrisations STS. Ces orientations précisent les critères d'éligibilité, préalables à l'application du régime prudentiel spécifique aux STS, pour les titrisations bilantielles.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Mise à jour des données sur les systèmes de garanties des dépôts (DGS)

L'EBA a publié le 28 mai 2024 les données de l'année 2023 relatives à 2 indicateurs clés de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts : les moyens financiers disponibles et les dépôts couverts.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Pondération préférentielle de 100% pour les expositions ADC

L'EBA a lancé le 17 mai 2024 une consultation sur son projet de lignes directrices précisant le traitement de la promotion immobilière à but résidentiel dans le calcul du risque de crédit en approche standard.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Révision du cadre prudentiel des entreprises d'investissement

L'EBA et l'ESMA ont publié le 3 juin 2024 un document de discussion conjoint sur la révision potentielle du cadre prudentiel des entreprises d'investissement.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Application des états de reporting IRRBB aux sociétés de financement

L'ACPR a publié le 4 juin 2024 une instruction dans laquelle elle étend aux sociétés de financement les exigences de déclaration en matière de supervision du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Cadre prudentiel relatif aux crypto-actifs

Le groupe de gouverneurs et de dirigeants des autorités de supervision (GHOS) a annoncé le 13 mai 2024 la publication de nouvelles directives concernant le cadre prudentiel relatif aux crypto-actifs.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Projet final de normes techniques en vertu du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCAR)

L'EBA a publié le 7 mai 2024, un ensemble de normes techniques (RTS et ITS) en collaboration avec l'ESMA et la BCE à la suite d'un mandat donné par le règlement MiCAR.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Exercice à blanc volontaire pour la mise en œuvre de DORA

Les 3 autorités européennes de supervision ont publié le 31 mai 2024 des modèles de tableaux, des documents techniques et des outils pour l'exercice à blanc sur la déclaration des registres d'information dans le cadre du Règlement sur la Résilience Opérationnelle Numérique annoncé en avril 2024.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Feuille de route de l'EBA pour la mise en œuvre du modèle de point de données 2.0

L'EBA a publié le 5 juin 2024 sa feuille de route pour la mise en œuvre du modèle de point de données 2.0 lié au futur framework 4.0 dans le but de progresser vers une déclaration réglementaire plus intégrée.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Consultation BCE sur l'externalisation des services de cloud computing

La BCE a lancé le 3 juin 2024 une consultation sur son nouveau guide relatif à l'externalisation des services de cloud computing.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Défis de la numérisation financière

Le Comité Bâle a publié le 16 mai 2024 un rapport sur l'impact de la numérisation de la finance pour les banques et les organismes de supervision. L'objectif de ce rapport est d'analyser les avantages et les risques des nouvelles technologies dans le contexte de l'émergence des nouveaux services bancaires digitaux.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Impact de l'intelligence artificielle sur la cybersécurité interne des banques centrales

La BRI a publié le 23 mai 2024 une étude traitant de l'impact de l'intelligence artificielle sur la cybersécurité des banques centrales. Cette étude révèle la volonté des banques centrales d'utiliser l'IA pour leur propre cybersécurité.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité comptable

Traitement du règlement des créances et dettes via un système de paiement électronique

L'IASB a publié, le 30 mai 2024, des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Ces modifications visent à harmoniser les pratiques comptables qui varient actuellement d'une entreprise à l'autre.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Classement des instruments financiers ayant des caractéristiques contingentes, notamment ESG

L'IASB a publié, le 30 mai 2024, des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Ces amendements sont cruciaux face à la croissance rapide des actifs financiers ESG et visent à standardiser les pratiques comptables.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Classement des instruments financiers ayant des caractéristiques contingentes

L'ESMA a publié, le 27 mai 2024, le 29ème extrait de sa base de données EECS. Cette publication comprend 8 décisions prises par des régulateurs européens, dont 5 concernent les normes IFRS et trois portent sur les Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP), une première pour l'ESMA.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité ESG

CSRD : Publication d'une notice relative à la transposition

L'EFRAG a publié le 30 mai 2024 [un batch comprenant 44 nouvelles Q&A](#) relatives aux normes ESRS, en complément des 24 Q&A qui avaient déjà été publiées en février et mars. Ces questions-réponses sont issues des travaux de l'EFRAG dans le cadre de la [plateforme](#) mise en place pour recueillir les questions sur la mise en œuvre des ESRS.

Parmi les 68 Q&A publiées, 23 portent sur l'ESRS 1, 12 sur ESRS 2, 14 sur l'Environnement, 13 sur le Social et 6 sur la Gouvernance.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publication de 3 guides de l'EFRAG : analyse de la double matérialité, chaîne de valeur et points de données

L'EFRAG a publié le 31 mai 2024 [3 guides](#) portant sur des sujets dont la mise en œuvre compte parmi les plus difficiles des ESRS : La double matérialité, la chaîne de valeur et les points de données (sous la forme d'une liste complète des exigences de publications (DR) et points de données (DP) des normes existantes).

Ces guides, non contraignants sur le plan réglementaire, ont pour objectif de constituer un support pour les entreprises appliquant les ESRS.

 [Pour plus de détails, cliquez ICI](#)

FAQ de la Direction Générale Trésor sur l'article 29 de la Loi Energie Climat

La Direction Générale du Trésor a publié le 28 mai 2024 une FAQ dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat, introduit par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 et visant à garantir et renforcer la transparence des acteurs financiers autour de leurs pratiques en matière de durabilité, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité dans leur stratégie d'investissement. Les rapports liés sont publiés chaque année par les acteurs concernés et leur contenu est précisé à [l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier](#). L'ACPR et l'AMF supervisent les entités chacune sur leur périmètre au regard de cette obligation réglementaire.

La [FAQ](#) publiée par la Direction Générale du Trésor apporte des éclairages sur différents aspects de ce reporting, notamment sur son champ d'application, la consolidation des informations dans le cas de groupe, ainsi que les interactions des exigences de ce reporting avec les réglementations européennes de finance durable telles que la Taxonomie durable, ou encore SFDR.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Approbation finale de la Directive CS3D

La [version finale du texte](#) de la Directive CS3D - Corporate Sustainability Due Diligence Directive - a été approuvée par le Conseil de l'Europe le 24 mai 2024. Ce vote marque la dernière étape du processus de décision enclenché il y a plusieurs mois.

Cette Directive entrera en vigueur le 20ème jour suivant sa publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les États membres auront ensuite 2 ans pour la transposer en droit national.

Les obligations de cette directive imposent notamment aux entreprises de :

- Veiller à ce que les droits de l'homme et les obligations environnementales soient respectés tout au long de leur chaîne d'activités.
- Prendre les mesures appropriées pour prévenir, atténuer, mettre fin ou minimiser les impacts négatifs qui en découlent pour leurs propres opérations, celles de leurs filiales et celles de leurs partenaires commerciaux de leur chaîne d'activités.
- Procéder à une indemnisation si elles sont tenues responsables des dommages causés.
- Adopter et mettre en œuvre un plan de transition climatique conforme à l'accord de Paris sur le changement climatique.

Ce texte entrera en application de manière progressive :

- à partir de 2027 pour les entreprises de plus de 5 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 1 500 millions d'euros,
- à partir de 2028 pour les entreprises de plus de 3 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 900 millions d'euros,
- à partir de 2029 pour toutes les autres entreprises relevant du champ d'application de la directive (y compris celles de plus de 1 000 salariés et un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Autres actualités

Instructions et formulaires pour l'agrément des gestionnaires de crédits

L'ACPR a publié le 23 mai 2024 les instructions à suivre et les formulaires à compléter dans le cadre de la transposition en droit français de la directive européenne sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Gouvernance dans le cadre du règlement sur les marchés de crypto-actifs

L'EBA a publié le 6 juin 2024 un ensemble de 3 textes sur la gouvernance, les conflits d'intérêts et la rémunération dans le cadre du règlement MiCAR. Cet ensemble de textes s'inscrit dans la volonté de l'EBA de favoriser un marché des crypto-actifs transparent, sécurisé et bien régulé.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Collecte de données personnelles dans EuReCA

L'EBA a publié le 2 mai 2024 un communiqué dans lequel elle annonce que les superviseurs de toute l'UE peuvent désormais signaler les noms des personnes physiques à EuReCA, la base de

données centrale de l'UE sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Rapports de l'ESMA sur l'application des exigences de commercialisation de MiFID II

L'ESMA a publié le 27 mai 2024 un rapport combiné sur son action de surveillance commune (CSA) 2023 et l'exercice d'évaluation mystère (MSE) qui l'accompagne sur les règles de publication marketing sous la directive MiFID II.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Adoption par le Parlement européen du texte modificatif de EMIR

Le Parlement européen a publié le 24 avril 2024, deux projets de textes, un projet de règlement et un projet de directive, pour modifier le règlement EMIR, et ce à la suite d'un accord politique entre les institutions européennes du 7 février 2024 sur ces projets de textes.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Publication du rapport annuel de l'AMF pour l'année 2023

L'AMF a publié le 19 mars 2024 son rapport annuel 2023 reprenant les actions et contributions majeures de l'AMF relatives aux 6 priorités stratégiques qu'elle s'était fixées au titre de l'année 2023, en cohérence avec les orientations stratégiques « Impact 2027 » de l'AMF.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publications

Pulse of Banking : le GAR, un indicateur de performance durable ?

L'édition 2024 de l'étude "Pulse of Banking" de KPMG analyse les indicateurs de la taxonomie européenne publiés par 13 banques au 31 décembre 2023.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 31 Mars 2024

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des grands groupes bancaires français et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Banks' climate-related disclosures

Cette publication basée sur un échantillon de 35 établissements bancaires et portant sur leurs publications annuelles de 2023, montre que les banques fournissent désormais plus d'informations sur le climat. Elles s'efforcent de relier les différentes informations afin de créer un "récit" plus élaboré et compréhensible pour les utilisateurs de ces publications.

Elle se concentre sur 5 domaines de préoccupation actuels ou émergents : l'information financière, les émissions financées ou structurées, les plans de transition, les risques liés à la nature, ainsi que leur assurance.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires n°15

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Guide d'élaboration des états financier intermédiaire de 2024

[Ce guide](#) aide à préparer des états financiers dans le respect des Normes Comptables IFRS et intègre des « Illustrative disclosures » et une « Disclosure checklist ».

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG Regulatory Radar

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RIC (Risk Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG SSM Insights

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

ESG Regulatory Essentials

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Radio KPMG

Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)



Panorama de l'actualité comptable et réglementaire bancaire



FRÉQUENCE
BANQUE



Emission de juin 2024

Notre dernière [édition](#) du mois de juin est disponible depuis le 27 juin 2024 sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](#) et présente :

- **Tour d'horizon de l'actualité réglementaire** : traitement de la promotion immobilière dans le calcul du risque de crédit, mise à jour des données sur les systèmes de garanties des dépôts, l'externalisation des services de cloud computing...
- **Arrêté semestriel du 30 juin 2024** : temps fort du calendrier financier des banques, les arrêtés comptables doivent faire l'objet de toutes les attentions
- **Chronique verte** : présentation du 1er rapport de durabilité de la Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

 [Pour écouter notre dernière émission, cliquez ici](#)



L'application Radio KPMG

Avec vous,
partout,
à tout moment



Contacts

Arnaud Bourdeille

Associé
Responsable du secteur Banque
01.55.68.62.11



Sylvie Miet

Associée FS Consulting Banque
Responsable du centre d'excellence
Banque
01.55.68.74.49



Mylène Miguiditchian

Associée
Responsable de la doctrine
comptable bancaire
01.55.68.93.87



Gilles Kolifrath

Associé FS, KPMG Avocats
Responsable des sujets juridiques
bancaires
01.55.68.51.16



Stéphane Salabert

Associé FS GRC Banque
En charge des sujets Conformité
Banque
01.55.68.73.39



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.*

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.